

GG.

DEPARTEMENT de la MANCHE

**Direction Départementale
de l'Équipement et du Logement**

Cité Administrative - Bat¹ B -
50 009 SAINT-LÔ

G. TESSIER
DIRECTEUR

N° d'ordre
du
registre }

U.O.C./6

19 AVR. 1973
Saint-Lô, le19
Tel. (33) 57.09.80

Monsieur Sergio de CAMARGO,
Artiste,
27, rue Eugène Varlin,
92240 - MALAKOFF.

OBJET : C.E.T. d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE.
Décoration.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour attribution,
un exemplaire approuvé du décompte définitif, d'un montant de
33.668,00 Frs, concernant la décoration du C.E.T. d'EQUEURDEVILLE-
HAINNEVILLE.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments
distingués.

Par déléguation
Le Directeur Départemental Adjoint

G. LEREVESEND

P.J.

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DU LOGEMENT**

Budget de l'Exercice 19 73

Chapitre : 66-33

Article : 20

Direction Départementale

CONVENTION

Marché n° du

Département de LA MANCHE

approuvé le 23 octobre 1972

Montant du solde :

33.668,00 Frs.

 Arrondissement
 Direction Départementale
 de l'Équipement et du Logement

Monsieur Sergio de CAMARGO,

 Cité Administrative - Bât B - SAINT-LÔ
 Subdivision

Entrepreneur Artiste,

d'ÉQUIPEMENT

27, Rue Eugène Varlin, 92240 MALAKOFF.

Direction Départementale

U.0.0./6

DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

INDICATION DES OUVRAGES	QUANTITÉS	N° DES PRIX	PRIX UNITAIRES	DÉPENSE	
				Partielle	Totale
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE					
d'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE.					
<u>DECORATION</u>					
Exécution d'une sculpture en marbre blanc de Carrare de 4 m de hauteur et 0,90 x 0,90 de base, composée de 185 modules parallé- pipédiques.					
Suivant convention					101.000,00 Frs.
			Acomptes versés		67.332,00 Frs.
			Montant du solde		<u>33.668,00 Frs.</u>

INDICATION DES OUVRAGES	QUANTITÉS	N° DES PRIX	PRIX UNITAIRES	DÉPENSE	
				Partielle	Totale

Montant total des Travaux..... 101.000,00

Pénalités pour retard suivant détail ci-après :

Total.....

A déduire : Montant des pénalités.....

Montant du décompte général et définitif..... 101.000,00

Arrêté le présent décompte à la somme de..... : **CENT UN MILLE FRANCS.**

A SAINT-LO, le 18 Avril 1973

~~Accepté par l'entrepreneur soussigné,~~

Vu et approuvé,

A SAINT-LO, le 19 AVR. 1973

Par déléation
Le Directeur Départemental Adjoint

E. LEVEVEREND

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CONSTRUCTION DU C.E.T. D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
(Manche)

- SCULPTURE de Monsieur S. de CAMARGO -

PROPOSITION D'ACOMPTÉ POUR SOLDE

En application de la Convention du 24 Août 1972, établie entre Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, représenté par Monsieur le Directeur de l'Equipement de la Manche, et Monsieur Sergio de CAMARGO - Artiste - demeurant à MALAKOFF (92) - 27, Rue Eugène Varlin - et après la réception de l'oeuvre effectuée le 12 Avril 1973 (voir l'attestation délivrée par les Architectes),

Les Architectes proposent que soit versé à Monsieur Sergio de CAMARGO, la somme de :

TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE HUIT FRANCS (33.668.00)

à titre de 3ème et dernier acompte pour solde.

Vu et approuvé,

Sergio de Camargo

Certifiée sincère et véritable,

PARIS, le 16 Avril 1973

M. Lathuilliere

Sergio de CAMARGO

Compte N° 5/101.236/8

Société Générale - Agence CJ LECOURBE
94, Rue Lecourbe - 75015 PARIS

M. LATHUILLIERE

10000

A T T E S T A T I O N

Je soussigné LATHUILLIERE Marcel - Architecte D.P.L.G. - 6, Place de la Madeleine - 75006 PARIS - Architecte chargé de la construction du C.E.T. d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE (Manche) - certifie que Monsieur Sergio de CAMARGO - Artiste désigné pour la réalisation de l'oeuvre d'art du collège au titre du 1 % - a exécuté son oeuvre conformément aux conditions du contrat et que cette oeuvre d'art, mise en place au C.E.T. d'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE, a été reçue sur son lieu d'érection par Monsieur le Directeur de l'Etablissement, assisté de nous-mêmes le 12 Avril 1973 à 11 heures.

En foi de quoi j'ai dressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit

à PARIS, le 14 Avril 1973

L'Architecte D.P.L.G. soussigné,

M. LATHUILLIERE

instituto de arte contemporânea

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CONSTRUCTION DU C.E.T. D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
(Manche)

- SCULPTURE de Monsieur S. de CAMARGO -

PROPOSITION D'ACOMPTE POUR SOLDE

En application de la Convention du 24 Août 1972, établie entre Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, représenté par Monsieur le Directeur de l'Equipement de la Manche, et Monsieur Sergio de CAMARGO - Artiste - demeurant à MALAKOFF (92) - 27, Rue Eugène Varlin - et après la réception de l'oeuvre effectuée le 12 Avril 1973 (voir l'attestation délivrée par les Architectes),

Les Architectes proposent que soit versé à Monsieur Sergio de CAMARGO, la somme de :

TRENTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE HUIT FRANCS (33.668.00)

à titre de 3ème et dernier acompte pour solde.

Vu et approuvé,

Sergio de CAMARGO

Compte N° 5/101.236/8
Société Générale - Agence CJ LECOURBE
94, Rue Lecourbe - 75015 PARIS

Certifiée sincère et véritable,
PARIS, le 16 Avril 1973

M. LATHUILLIERE

Latulière -

3.885 / 2

1.942,50

1 8

08

05

10

0

instituto de arte contemporânea